

JOURNEE TECHNIQUE VIANDE BOVINE

30 janvier 2014
ANGERS





AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE




Partenaires de la journée



Filière Viande Bovine; Bâtiment; Energie; Pôle Economie et Prospectives

Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée, Deux-Sèvres
Pays de la Loire






La participation active du comité de pilotage régional qui réunit :
OPC, OPNC, BC, GDS, CIA, INTERBEV Pays de la Loire

Avec le soutien financier de :







Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Programme de la journée



Politique Agricole Commune : les nouveaux mécanismes – Pascale Labzae, Chambres agri des PDL

Impacts économiques et adaptations à la nouvelle PAC – Philippe Dimon, CA72 Réseaux d’Elevage

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d’agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d’agriculture des Pays de la Loire.

Les nouveautés de la filière bovine



Politique Agricole Commune : les nouveaux mécanismes, accord politique UE et choix français

Pascale LABZAE
Chambres d’agriculture des Pays de la Loire



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D’AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d’agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d’agriculture des Pays de la Loire.

Plan de l'intervention



- Contexte et calendrier de la réforme

- La réforme
 - Les aides découplées
 - Les aides couplées
 - L'OCM unique
 - Le second pilier

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Le contexte



Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Un cadre budgétaire contraint



- Des contraintes budgétaires fortes liées aux difficultés économiques
- **Une volonté de réduire les dépenses européennes**, et tout particulièrement la PAC (38% du budget européen)
- **Premières propositions européennes** : une baisse de 20% du budget PAC sur la période 2014-2020
- **Au final**: une réduction de 13% du budget PAC européen (en euros 2011) par rapport au budget 2007-2013
- Des évolutions obtenues dans le cadre de négociations longues, avec une prise de conscience de la nécessité de soutenir l'élevage

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Le calendrier



- **Novembre 2010** : Communication de la Commission Européenne
- **Juin 2013** : Accord politique européen entre Commission, Parlement et Conseil des Ministres
- **2 octobre 2013**: annonces des choix nationaux par François Hollande
- **Dès 2014** : application des décisions budgétaires et des règles de gestion des marchés, mesures transitoires pour le second pilier.
- **Au 1^{er} Janvier 2015** : mise en œuvre des nouveaux paiements directs.



Elaboration des modalités d'application en groupes de travail Ministère – OPA

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Les points clefs de la réforme



❑ Une volonté de rééquilibrage des aides du 1^{er} pilier

- entre Etats membres
- et entre agriculteurs d'un même Etat membre

convergence
externe/interne

❑ Un second pilier conforté pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, de compétitivité des exploitations et renforcer l'innovation

❑ Des outils de gestion des marchés maintenus (filets de sécurité) avec quelques améliorations, plus des soutiens exceptionnels en cas de crise

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

LES AIDES DIRECTES



Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

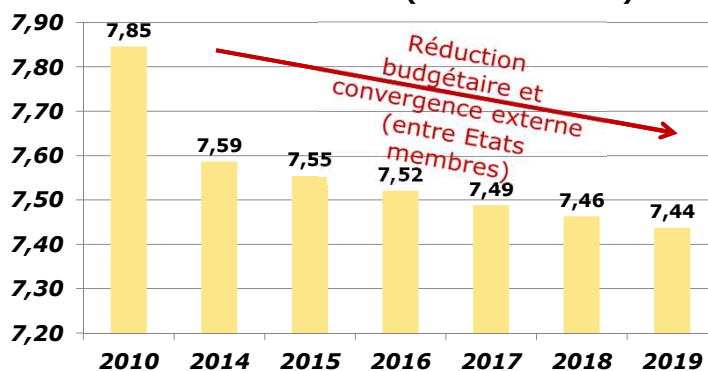
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Quelques éléments budgétaires



Evolution du budget des aides directes pour la France (Mds € courants)



Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Paiements directs : remise à plat



Au 1er janvier 2015

Les paiements directs actuels, couplés et découplés disparaissent



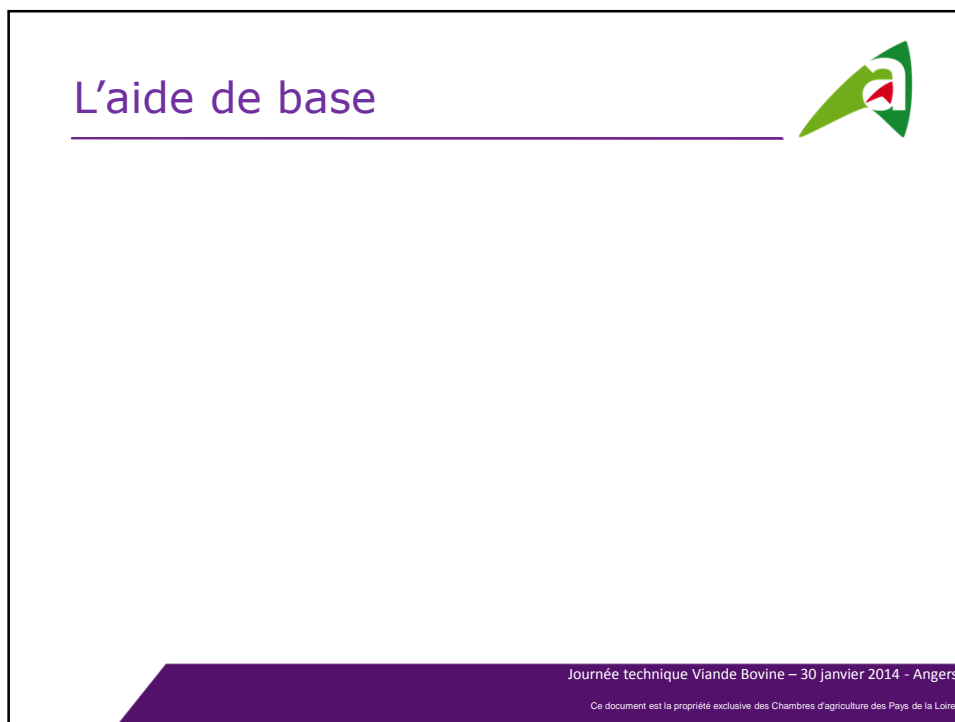
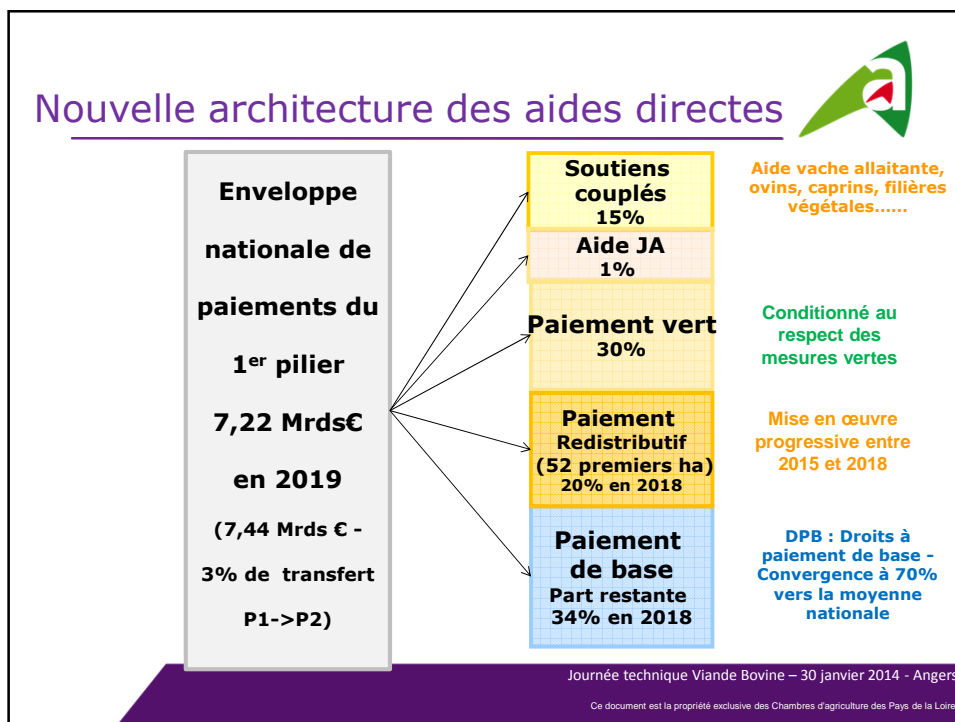
De **nouveaux droits à paiements** sont attribués

De **nouveaux soutiens couplés** sont mis en œuvre

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire



Première allocation de DPB (droit à paiement de base)



1/ être agriculteur actif

- ❑ **Activités exclues** : aéroports, compagnies ferroviaires, compagnies de distribution des eaux, sociétés immobilières et terrains sportifs et récréatifs permanents
- Autres exclusions possibles (à préciser dans la Loi d'Avenir)
 - Activité agricole secondaire
 - Retraités

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Première allocation de DPB (droit à paiement de base)



2/ Avoir une « référence 2013 »

- **Avoir eu des DPU en 2013**
- Ou
 - Être bénéficiaire de DPU par la réserve en 2014
 - Être producteur de fruits, légumes, pommes de terre, plantes ornementales...
 - Être un agriculteur n'ayant jamais détenu de DPU mais démontrer avoir eu une activité agricole en 2013 (à préciser)


3/ Faire une demande d'attribution en 2015

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Première allocation de DPB (droit à paiement de base)



**Nombre de DPB
créés en 2015**


=

**Nombre
d'hectares
admissibles
déclarés en 2015
(hors vignes)**


en France, les surfaces en vignes seront admissibles mais ne recevront pas de droits à paiement en 2015

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

La convergence des DPB



- **Les DPB convergent à la hausse ou à la baisse** selon le niveau de leur valeur initiale

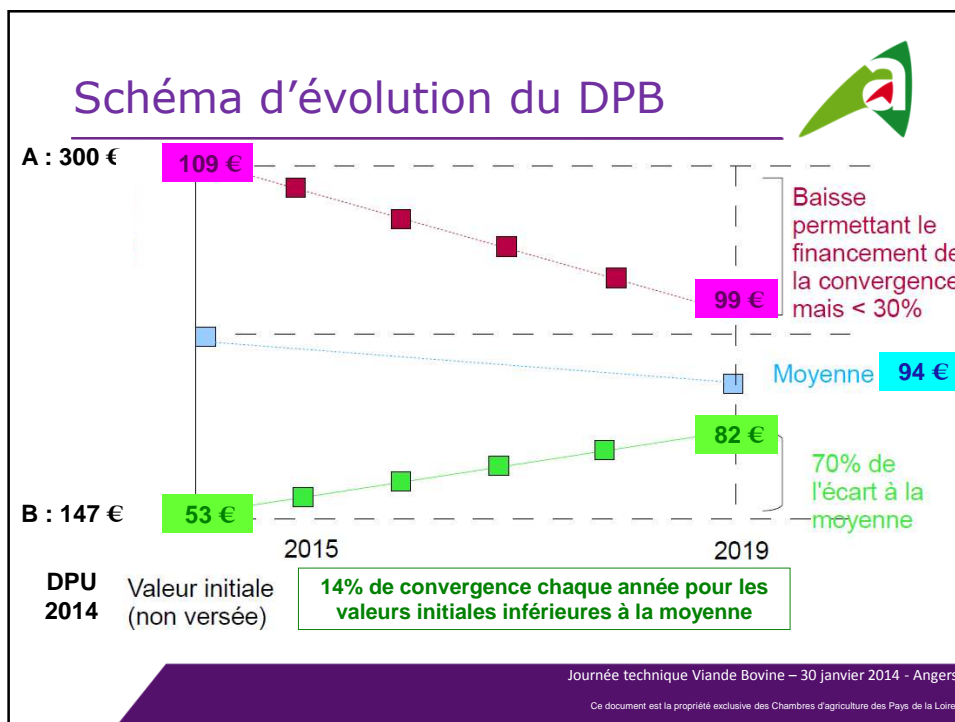


Abandon partiel des références historiques d'ici 2019

- La valeur des droits inférieurs à la moyenne augmentera en 2019 de **70% de l'écart à la moyenne**
- Les droits supérieurs à la moyenne financent cette convergence
- **La baisse des DPB** les plus élevés **est limitée à 30%**

- **La convergence est linéaire** en 5 étapes égales entre 2015 et 2019

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire



Exemple de calcul de convergence

DPU moyen de l'agriculteur = 300 €/ha.

Supposons
 DPU moyen France = 259 €
 Comparaison avec DPU moyen France
 $300/259=1,16$.

Supposons
 DPB moyen France en 2019 = 94 €/ha
 La valeur initiale du DPB de l'agriculteur A sera donc:
 $1,16*94= 109 \text{ €/ha}$

DPB 2019
 $109 + 0,7 (94 - 109) = 98,50 \text{ €}$
 ↑
Convergence

Journée technique viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Le Paiement vert



Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Paieement vert



- **Obligatoire**
- **30 %** de l'enveloppe des aides du 1^{er} pilier

En France paiement vert **proportionnel** au DPB

- Enveloppe DPB = 34% des aides directes
- Paiement vert = 30% des aides directes
- Exemples :
 - DPB agriculteur = 120 € en 2019
 - Paiement vert = $120 \times 30/34 = 106 \text{ €}$
 - DPB agriculteur = 60 € en 2019
 - Paiement vert = $60 \times 30/34 = 53 \text{ €}$

• **Sanctions**


- Non-versement du paiement vert
- Pénalité supplémentaire à partir de 2017
 - Maximum 20% du paiement vert en 2017
 - Maximum 25% du paiement vert en 2018 et suivantes

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Paielement vert



- Mesures à respecter

Diversité des cultures

Maintien des prairies permanentes


Surfaces d'intérêt écologique

- Equivalences
 - Exploiter en agriculture biologique
 - Possibilité de MAEC du 2^{ème} pilier équivalentes (sans double financement dans le 1^{er} et le 2^{ème} pilier)
 - **En France, une seule équivalence demandée : couvert hivernal amélioré pour les maïsiculteurs** (à faire accepter par la Commission)

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Diversité des cultures



Surfaces arables (SA) = SAU - (PP + PT > 5 + cultures pérennes)

Surface arable < 10ha

↓

Pas d'obligation

Surface arable entre 10 et 30 ha

↓

2 cultures différentes
1ère < 75%

Surface arable > 30 ha

↓

Si herbe > 75% SAU et reste SA < 30 ha
Ou
Si PT > 75 % SA et reste SA < 30 ha

↓

Pas d'obligation

3 cultures différentes
1ère < 75%
2 premières < 95%

Equivalence maïsiculture : certification des pratiques de couvert environnemental (mulching amélioré)

gers
Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Maintien des prairies permanentes

Nouveau ratio de référence

Surfaces PP déclarées en 2012+ nouvelles surfaces PP déclarées en 2015
Surfaces totales déclarées en 2015

Suivi au niveau national et régional

**Si diminution
ratio >5% et
baisse de la
surface de PP**

↓

**Obligation de
réimplantation
des PP
pour retrouver le
ratio <5%**

**Si diminution
ratio régional
>x% (x<5)**

↓

**Autorisation
préfectorale de
retournement
des prairies**

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Maintien des prairies permanentes

Désignation de prairies permanentes sensibles

- Au sein de Zones Natura 2000
- Interdiction stricte de retourner des prairies sensibles
Réimplantation obligatoire l'année suivante

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Surfaces d'intérêt écologique (SIE)

- Terres en jachère
- Terrasses
- Éléments du paysage : haies, berges boisées, arbres isolés, arbres alignés, arbres en groupe, bordures de champ, mares, fossés, murs
- Bandes tampons,
- Surfaces en agroforesterie au titre du RDR
- Bande de terre le long des lisières de bois
- Taillis à Courte Rotation sans ferti/phyto
- Surfaces boisées avec des aides du RDR
- Cultures dérobées ou couvert hivernal implanté
- Cultures fixant l'azote et contribuant à la biodiversité

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Surfaces d'intérêt écologique (SIE)

**Surface arable
> 15ha**



**5 % de la surface
arable en SIE
(7% en 2017)**

**Sauf si herbe > 75% SAU et reste SA < 30 ha
Ou
Si PT > 75 % SA et reste SA < 30 ha**

- Localisées sur la surface **arable** de l'exploitation
- Révision de la grille d'équivalences** / grille SET (surfaces équivalent topographique)
- Possibilité de SIE collectives

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Le paiement redistributif



Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Paielement redistributif (1^{ers} ha)



- **Facultatif**
- **Jusqu'à 30%** de l'enveloppe des aides du 1^{er} pilier
- **Majoration forfaitaire de l'aide sur les 1^{ers} ha** jusqu'à une surface n'excédant pas la SAU moyenne de l'EM

En France

mise en place progressive pour atteindre **20% du 1^{er} pilier en 2018**

5% en 2015

10% en 2016

?% en 2017 (évaluation à mi-parcours)

20% en 2018

Montant estimé à **99 €/ha** sur **52 ha** (avec la situation actuelle des GAEC)

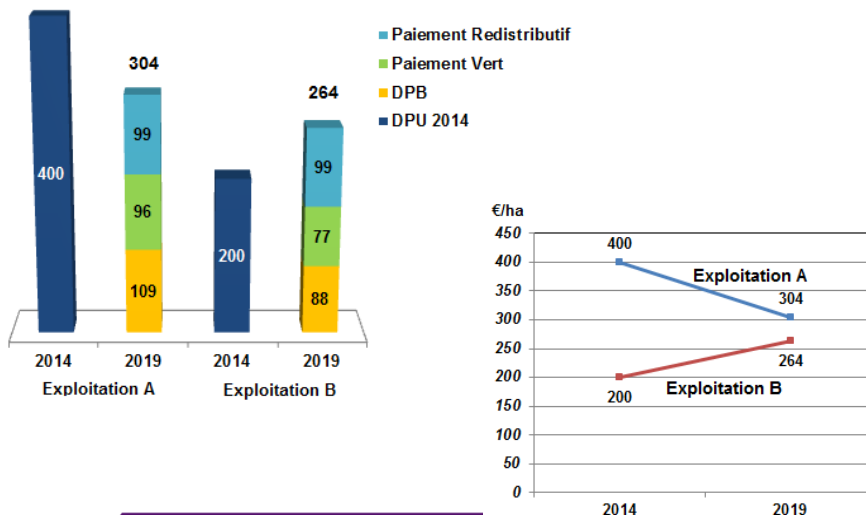
- **Transparence des GAEC** (définition à préciser)

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Impact de la réforme sur les droits à paiement



Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

L'aide JA



Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Païement jeunes agriculteurs



- **Enveloppe obligatoire** (Jusqu'à **2%** du 1^{er} pilier) – **1% en France**
- **Païement annuel par exploitant**, en complément du païement de base,
- **Durée** : maximum **5 ans**
- **Bénéficiaires**
 - **Installation pour la première fois** en tant que chef d'exploitation,
 - **Moins de 40 ans** au moment de la demande de participation au régime de païement de base
 - Niveau de formation
 - **niveau IV (bac)** au moins ou
 - **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** à un niveau suffisant
- **Montant**
 - Majoration = 25% de la valeur moyenne nationale de la totalité des aides directes
 - Plafonné à 34 ha
 - **soit en moyenne sur la période 70 € * 34 ha = 2300 € par an** mais le montant sera en réalité évolutif (enveloppe budgétaire en baisse)

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Les soutiens couplés



Informations communiquées au 22/1

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Les soutiens couplés



- **Facultatifs**
- **En France : 13 % + 2% pour les plantes riches en protéines**
- Condition d'attribution :
 - Secteurs en difficulté et/ou importants pour des raisons économiques, sociales ou environnementales
 - **Liste fermée de secteurs** : céréales, oléagineux, protéagineux, légumineuses à grains, lin, chanvre, riz, fruits à coque, pommes de terre féculières, lait et produits laitiers, semences, viandes ovine et caprine, viande bovine, huile d'olive, vers à soie, fourrages séchés, houblon, betterave sucrière, canne et chicorée, fruits et légumes et taillis à courte rotation.
 - Paiement annuel attribué selon des **limites quantitatives à la tête ou à l'hectare (impossibilité d'une aide au litre ou à la tonne)**
 - **Transparence des GAEC pour les planchers et les plafonds** (à préciser)

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Les soutiens couplés aux productions animales



- **Viande bovine : 675 M€**
 - 670 M€ pour les VA et engraissement (au moins 8 M€)
 - 5 M€ pour les veaux sous la mère
- **Lait : 140 M€**
 - 45 M€ pour le lait en montagne
 - 95 M€ pour le lait hors montagne
- **Ovins : 125 M€**
- **Caprins : 15 M€**
 Attention, montants pour 2015, avant transfert P1 vers P2

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire.

Aide à la vache allaitante



Situation au 22 janvier 2014

- **Suppression des droits historiques individuels**
- **Référence 2013**
- Plancher : **10 VA**
- **200 €/VA sur les 40 premières**, montant plus faible pour les suivantes
- Ratio de productivité : **0,8 veau/VA/15 mois**
- Races **allaitantes** et **mixtes** (sauf si production de lait)

A fixer en 2014

- Autres critères d'éligibilité (taux de spécialisation, %STH...?)
 - Modalités de prise en compte des génisses,
 - Modalités de prise en compte des JA

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Aide à l'élevage



Situation au 22 janvier 2014

- Animaux éligibles
 - **JB de moins de 24 mois**
 - **Génisses de moins de 36 mois**
 - **Bœufs**
- **Contractualisation**

Montant et critères d'accès à définir

- Plancher ?
- Dégressivité, plafond ?
- ...

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Aide à la vache laitière

Situation au 22 janvier 2014

- Races laitières et mixtes
- **Plafond de 40 VL** hors montagne
- Au moins **30 €/VL** hors montagne

A fixer en 2014

- Hors montagne : aide uniforme ou aide différenciée selon les zones ?
 - Majoration pour les nouveaux agriculteurs et/ou récents investisseurs ?
 - Plafond de l'aide en montagne

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Soutien aux plantes riches en protéines

Situation au 22 janvier 2014- **151 M€ - Fongibilité entre les enveloppes**

<div style="border: 2px solid orange; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: #f4a460; width: 80px; margin: 0 auto;"> <p>Les éleveurs</p> </div> <div style="border: 2px solid orange; padding: 10px; background-color: #f4a460; width: 80px; margin: 10px auto;"> <p>Environ 101 M€ >5 UGB Légumineuses ou protéagineux</p> </div>	<div style="border: 2px solid green; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: #90ee90; width: 80px; margin: 0 auto;"> <p>Les producteurs de plantes riches en protéines</p> </div> <div style="border: 2px solid green; padding: 10px; background-color: #90ee90; width: 80px; margin: 10px auto;"> <p>40 M€ Protéagineux 8 M€ Luzerne déshydratée Logique de filière</p> </div>	<div style="border: 2px solid yellow; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: #ffff00; width: 80px; margin: 0 auto;"> <p>Les producteurs de semences fourragères</p> </div> <div style="border: 2px solid yellow; padding: 10px; background-color: #ffff00; width: 80px; margin: 10px auto;"> <p>2 M€ Semences de légumineuses</p> </div>
---	--	--

A fixer en 2014

- Cultures éligibles pour chaque aide
- Critères d'accès (modalités de contractualisation pour les non-éleveurs)
- Finalisation des enveloppes , calibrage des aides

Attention, montants pour 2015, avant transfert P1 vers P2

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Le développement rural



Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Le second pilier en France



- **Une enveloppe accrue**
- **Un nouveau cadre institutionnel**
 - Cadre national
 - Régions, nouvelles autorités de gestion
- **Les annonces du 2 octobre**
 - Soutien renforcé en zone défavorisée
 - Intégration de la PHAE dans l'ICHN
 - Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations
 - Des outils de gestion des risques renforcés
 - Un budget MAE et bio doublé
- **Une hausse du taux de cofinancement européen**
 - 53% (50%)
 - 75% pour investissements liés à l'environnement et au changement climatique
- **Transmission des PDRR à la Commission fin mars au plus tard**

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations



- **Objectifs** : améliorer la compétitivité et la performance environnementale des exploitations
 - Soutien à la modernisation des outils de production (type PMBE)
 - Appui à la transition vers l'agro-écologie: gestion des effluents et de l'énergie
 - Consolidation de l'emploi et de la valeur ajoutée
 - Différenciation en faveur des zones défavorisées
 - Encouragement supplémentaire pour l'installation de nouveaux agriculteurs

- **Moyens** : **200 M€/an** (UE, Etat, Régions, collectivités)

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Pour conclure



- **Un impact différencié** du nouveau dispositif d'aides directes selon
 - Les DPU 2014
 - La surface des exploitations
 - Le statut des exploitations

- Des soutiens en cours de définition dans le **2nd pilier**

- **D'autres facteurs** d'évolution du revenu
 - Les marchés
 - L'organisation des filières
 - L'adaptation des exploitations

- Des formations proposées aux éleveurs (co organisation avec BC)
 - Tableau pour simulation sur les aides découplées (en attente de + d'infos pour le module « aides couplées »)

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Les nouveautés de la filière bovine



Impacts économiques et adaptations à la nouvelle PAC

Philippe DIMON
Chambre d'agriculture de la Sarthe

Réflexion menée dans le cadre du Réseau d'élevage
Pays de la Loire – Deux-Sèvres






Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Des gagnants et des perdants



Cas type	Naisseur extensif	Naisseur intensif	NESI	NEI	Engrais-bocage
Total aides après réforme (€)	30 826	27 695	31 211	28 708	23 610
Evolution des aides					
<i>En €</i>	4 531	1 921	- 3 194	- 5 287	- 16 352
<i>En %</i>	18%	8%	- 10%	- 16%	- 41%
Evolution du résultat					
<i>En %</i>	33%	17%	-16%	-33%	-16%

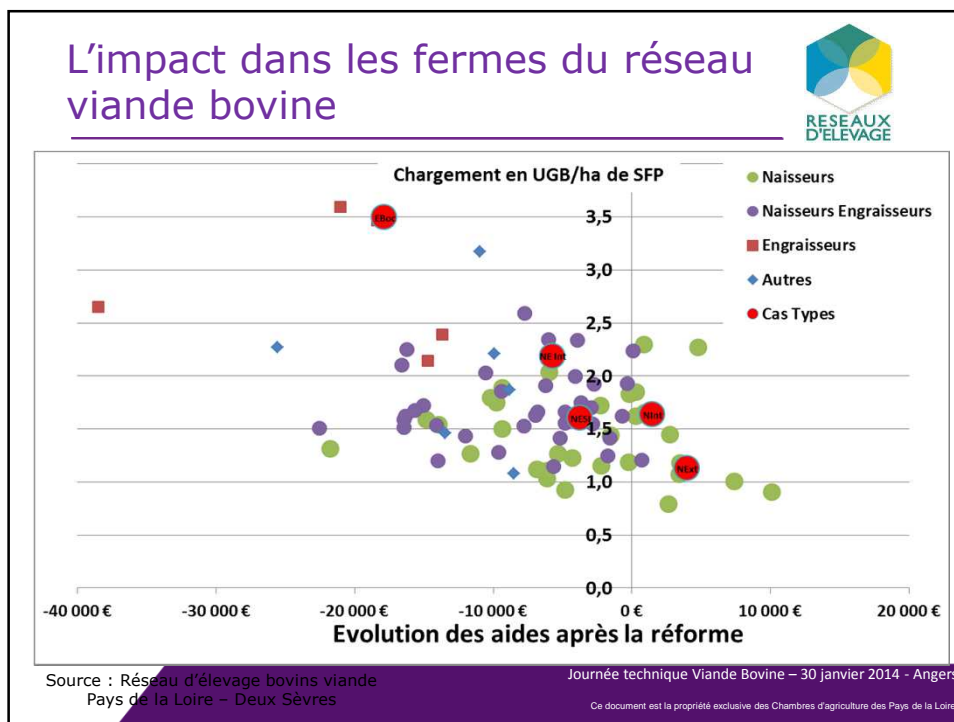
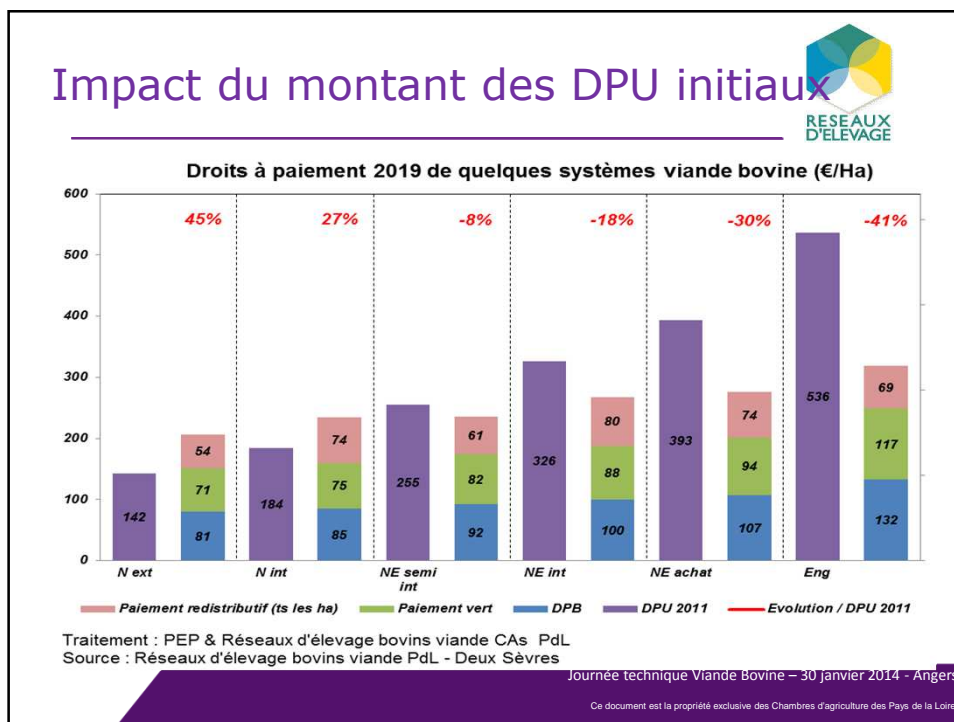
Source : Réseau d'élevage bovins viande – PdIL – Deux Sèvres

Hypothèses

- Prime couplée vache allaitante = 200€ et 70€ (au-delà de 40)
- Les cas types détiennent autant de primes que de vèlages.

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire



Encore beaucoup d'inconnues



- Niveau de la prime couplées et conditions d'attribution
 - Montant de la prime au-delà de 40 animaux (entre 60 et 120 euros)
 - Quelle référence pour l'attribution des primes (2013?)
 - ...
- Modalités de prise en compte des génisses, pour les JA?
- Prime à l'engraissement?



L'impact sur les systèmes n'est pas négligeable.

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Variation du montant de la prime couplée aux VA (au-delà des 40 premières)



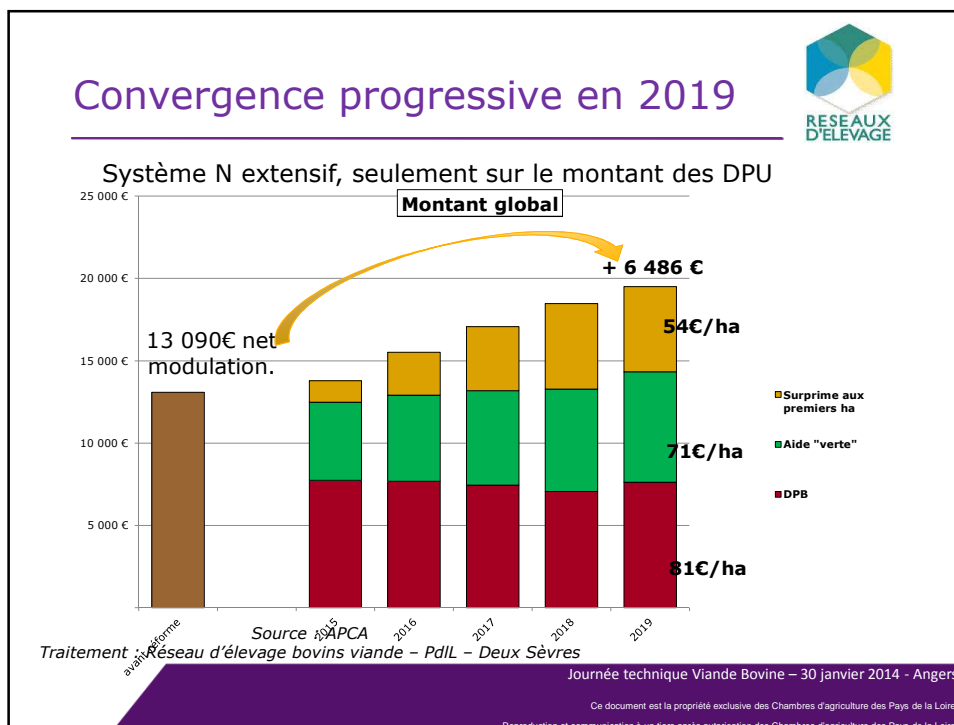
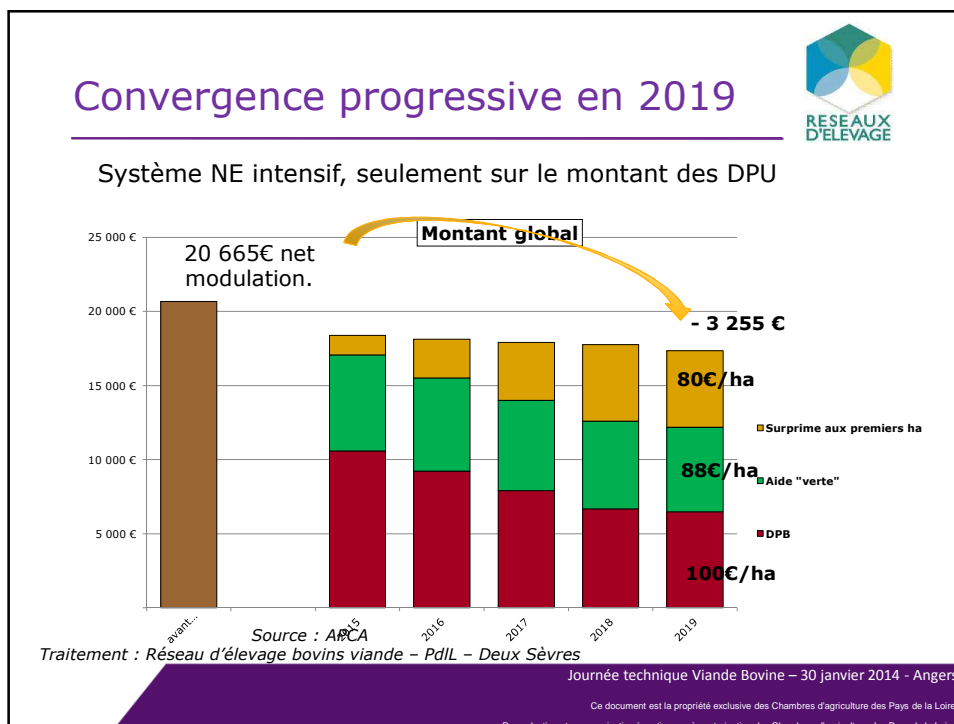
		NExt	NI	NESI	NEI	
Total aides	€	29 676	26 474	30 070	27 510	} 70€
Evolution aides 1er P	€	4 531	1 921	-3 194	-5 287	
Evolution aides 1er P	%	18%	8%	-10%	-16%	
Total aides	€	30 426	27 224	30 820	28 260	} 95€
Evolution aides 1er P	€	5 281	2 671	-2 444	-4 537	
Evolution aides 1er P	%	21%	11%	-7%	-14%	
Total aides	€	31 176	27 974	31 570	29 010	} 120€
Evolution aides 1er P	€	6 031	3 421	-1 694	-3 787	
Evolution aides 1er P	%	24%	14%	-5%	-12%	

Source : PEP et Réseau d'élevage bovins viande – PdIL – Deux Sèvres

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire



Quelle compensation par les prix?



- **Système Naisseur-engraisseur semi intensif :**

- Conjoncture 2013 : vaches à 4,34€/kgc et JB à 3,90€/kgc

Après la réforme de la PAC, le produit compense la baisse des aides par :

- Vaches + 0,16€/kgc **et** JB + 0,14€/kgc

- **Système engraisseur de bocage :**

- Conjoncture 2013 : JB à 3,90 €/kgc

Après la réforme de la PAC, le produit compense la baisse des aides par :

- JB + 0,16€/kgc ou broutards achetés 66€ moins chers.

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Approche par les coûts de production



- **Système Naisseur-engraisseur semi intensif :**

- La perte de 3 291 € des aides du 1^{er} pilier entièrement compensée par :

- Un diminution des charges de 7 € / 100 kgvv

ou

- Un accroissement de la productivité de 12 kgvv/UGB ou de 1 420 kgvv/UMO (+3%)

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Les adaptations possibles

Naisseur-engraisseur intensif **devient** Naisseur intensif



- 70 vèlages, 70 primes, 65 ha de SAU:

Hypothèse « j'arrête d'engraisser les JB et je vends mes céréales »

Cette hypothèse entraîne des économies :

- | | | |
|--|---|------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Soja : - 5 200 € • CMV : - 760 € • Paille : - 2 000 € • Frais véto, élevage : 1 060 € • Carburant : 1 000€ • Autres : 1 100 € | } | - 11 120 € |
|--|---|------------|

Plus la vente des céréales : 26,5 tonnes de blé et 35,2 tonnes de maïs soit un produit supplémentaire de 12 430 €.

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Les adaptations possibles

Naisseur-engraisseur intensif **devient** Naisseur intensif



- Mais la non-finition des JB entraîne une baisse du produit viande de :
 - 26 800 € (vente des broutards à 300 kg vifs)

Au final :

- Un manque à gagner de **3 250 €**
- Auquel il faut rajouter la baisse des aides du 1^{er} pilier, estimée à **5 287 €**.



Notre hypothèse d'arrêt d'engraissement des JB n'est valable que si les broutards sont à 1 110 € et les céréales vendues « chères » (blé = 210 €/t et maïs = 195 €/t).


Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.


Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Les adaptations possibles

Naisseur engraisseur semi-intensif sur-primé **devient**
Naisseur intensif



- 70 vêlages, **85** primes, 85 ha.
 - « **Je touche plus de primes que je n'ai de vaches présentes (20%). Faut-il que j'arrête l'engraissement pour faire du vêlage ?** »




Hypothèse de calcul: passage à un système naisseur intensif, 85 vêlages et 85 primes.

Remarque : la place en bâtiment n'est pas un facteur limitant

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Les adaptations possibles

Naisseur engraisseur semi-intensif sur-primé **devient**
Naisseur intensif




Source – Réseau d'élevage PdL – Deux Sèvres – conjoncture 2012

	Situation initiale	Evolution
Produit viande	103 400€	- 5 290 €
Produit céréales	15 015 €	- 8 190 €

Vente de 12 génisses, 2 laitones, 40 broutards et 24 vaches de réforme

	Situation initiale	Evolution
Aliments	23 737 €	- 10 205 €
Charges sur SFP	17 963 €	+ 1 281 €
Frais d'élevage	15 038 €	+ 948 €
Charges cultures de vente	6 390 €	- 3 485 €



Diminution de 2 000€ de la marge brute de l'exploitation

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Les adaptations possibles

Naisseur engraisseur semi-intensif sur-primé **devient**
Naisseur intensif



- Pour les systèmes « sur-primés » actuellement (plus de primes que de vaches présentes) :
 - le gain est modeste et ne permet pas de compenser la baisse de la marge.
 - Gain attendu : $15 \times 70 \text{ €} = 1\,050\text{€}$
 - Si les génisses peuvent être prises en compte dans l'activation des primes :
 - À définir en fonction des conditions d'attribution ...

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Conclusion



- Des gains techniques sont encore possibles :
 - ✓ IVV et mortalité
 - ✓ Réduction de l'âge au vêlage → Vêlage à deux ans
- Encore beaucoup d'incertitudes dans les modalités d'implications
- Globalement, une plus forte sensibilité des systèmes bovins viande de l'Ouest compte tenu de leurs droits historiques et des génisses primées
- Un champ d'adaptation assez restreint pour les élevages et des équilibres nécessaires par le marché.

Journée technique Viande Bovine – 30 janvier 2014 - Angers

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire